

PLAN DE PREVENTION ENTREPRISE EXTERIEURE

COLLECTIVITE UTILISATRICE (C.U. : mairie d'Aime-La-Plagne)

Collectivité : Mairie d'Aime-La-Plagne Service :
 Adresse : 1112 avenue de tarentaise, BP58, 73211 Aime-La-Plagne Cedex
 Tel : 04.79.09.74.38
 Nom / Prénom / fonction du représentant (chef de service) :

ENTREPRISE EXTERIEURE (E.E.)

Raison sociale :
 Adresse :
 Tel :
 Nom / Prénom / fonction du représentant :

SOUS-TRAITANTS

Raison sociale :
Adresse :
Représentant :

L'INTERVENTION

Nature de l'intervention :
 Lieu de l'intervention :
 Date prévue de début :/...../..... et de fin/...../..... d'intervention.
 Plages horaires de travail : Effectif global prévu sur site (E.E.) :
 Nom et fonction du responsable de l'E.E. sur site :
 Nom, activités et effectif des sous-traitants E.E. sur site :

Liste des postes de travail soumis à une surveillance médicale particulière :

INSPECTION PREALABLE COMMUNE SUR SITE

Date :/...../.....

PARTICIPANTS (C.U.) Nom - Fonction

PARTICIPANTS (E.E.) Nom - Fonction

Chef de service : Responsable sécurité :
---	----------------------------------

CONSIGNES PARTICULIERES DE SECURITE COMMUNIQUEES PAR LA COLLECTIVITE

(lieux interdits, sanitaires, stationnement, lieux de stockage, pharmacie de secours, traitement des déchets, documents remis en annexes...)

.....

PLAN DE PREVENTION ENTREPRISE EXTERIEURE

ANALYSE DES RISQUES - CHOIX DES MOYENS DE PROTECTION

NATURE DE L'INTERVENTION / RISQUES IDENTIFIES	MESURES DE PREVENTION ET DE PROTECTION	...à la charge de	
		C.U.	E.E.
<input type="checkbox"/> Incendie / explosion <input type="checkbox"/> Travaux au voisinage de matières inflammables <input type="checkbox"/> Utilisation d'appareils pouvant produire des étincelles ou un échauffement <input type="checkbox"/> Utilisation de gaz inflammable <input type="checkbox"/> Forte production de poussière <input type="checkbox"/> Autres :	Interdiction de fumer / vapoter Permis de feu (SUP SECU 03)		
<input type="checkbox"/> Chimiques <input type="checkbox"/> Manipulation de produits chimiques / préciser lesquels : <input type="checkbox"/> Travaux sur installations de gaz / préciser quel gaz : <input type="checkbox"/> Présence de matières dangereuses <input type="checkbox"/> Travaux exposant à des agents biologiques <input type="checkbox"/> Autres :	Interdiction de fumer / vapoter Permis de feu (SUP SECU 03) Gestion des produits chimiques (SECU PRO 01) Port des EPI		
<input type="checkbox"/> Electriques <input type="checkbox"/> Travaux sur un poste de transformation <input type="checkbox"/> Travaux en milieu humide <input type="checkbox"/> Utilisation d'appareils électriques portatifs <input type="checkbox"/> Risque de contact direct (classe de tension :) <input type="checkbox"/> Risque de contact indirect (classe de tension :) <input type="checkbox"/> Evolution d'engins à proximité de lignes aériennes électriques ou enterrées. <input type="checkbox"/> Autres :	Habilitation électrique L'outillage électrique doit être en bon état et conforme aux normes en vigueur Habilitation AIPR		
<input type="checkbox"/> Mécaniques <input type="checkbox"/> Utilisation de machines-outils et d'outillages portatifs <input type="checkbox"/> Travaux sur équipements sous pression <input type="checkbox"/> Risques de projection <input type="checkbox"/> Autres :	Les équipements de travail doivent être en bon état et conformes aux normes en vigueur		

PLAN DE PREVENTION ENTREPRISE EXTERIEURE

ANALYSE DES RISQUES - CHOIX DES MOYENS DE PROTECTION

NATURE DE L'INTERVENTION / RISQUES IDENTIFIES	MESURES DE PREVENTION ET DE PROTECTION	...à la charge de	
		C.U.	E.E.
<input type="checkbox"/> Manutention <input type="checkbox"/> Utilisation de chariot automoteur <input type="checkbox"/> Utilisation de grues <input type="checkbox"/> Circulation, évolution d'engins dans une zone de passage d'agents de la collectivité ou du public <input type="checkbox"/> Autres :	CACES / autorisations de conduite Balisage des zones d'évolution des engins		
<input type="checkbox"/> Hauteur <input type="checkbox"/> Travaux sur toiture ou toiture terrasse <input type="checkbox"/> Utilisation d'échelles ; plate-formes individuelles, escabeaux <input type="checkbox"/> Utilisation d'échaffaudage <input type="checkbox"/> Utilisation de nacelles, grues <input type="checkbox"/> Risque de chutes de personnes <input type="checkbox"/> Risque de chutes d'objets <input type="checkbox"/> Autres :	CACES / habilitation AIPR / autorisations de conduite Les échelles, plate-formes de travail, échafaudages, nacelles, grues, doivent être conformes aux normes Balisage des zones de travail		
<input type="checkbox"/> Nuisances sonores <input type="checkbox"/> Utilisation de machines ou d'outillages bruyants <input type="checkbox"/> Travaux dans un environnement bruyant <input type="checkbox"/> Autres :	Port de protections auditives		
<input type="checkbox"/> Ambiance physique <input type="checkbox"/> Travaux exposant à de fortes chaleurs <input type="checkbox"/> Travaux exposant à de basses températures <input type="checkbox"/> Travaux dans un milieu fortement empoussiéré <input type="checkbox"/> Travaux pouvant exposer aux poussières d'amiante <input type="checkbox"/> Travaux dans un milieu insalubre <input type="checkbox"/> Autres :	EPI dont masques de protection		
<input type="checkbox"/> Fouilles <input type="checkbox"/> Création de tranchées <input type="checkbox"/> Présence de réseau électrique enterré <input type="checkbox"/> Présence de réseau de gaz enterré <input type="checkbox"/> Rique d'éboulement <input type="checkbox"/> Autres :	Habilitation AIPR		
<input type="checkbox"/> Espaces confinés <input type="checkbox"/> Travaux dans un regard, une fosse Travaux dans cuve ou espace confiné / produit contenu :	Ne pas faire intervenir un opérateur seul Habilitation CATEC et ARI		
<input type="checkbox"/> Autres risques (dont risque d'interférence) :		

PLAN DE PREVENTION ENTREPRISE EXTERIEURE

EN CAS D'URGENCE

POMPIERS : 18 ou 112

SAMU : 15 ou 112

POLICE : 17

Prévenir les responsables du chantier de l'entreprise intervenante et de la collectivité.

Informations complémentaires :

Citer les SST Sauveteurs Secouristes du Travail les plus proches.

Expliquer les consignes d'évacuation en cas de sirène / incendie.

TRANSMISSION DES CONSIGNES DE SECURITE

Le chef d'entreprise ou son représentant sur le site :

- Doit donner à son personnel, et au personnel des éventuelles entreprises sous-traitantes, les instructions définies dans le plan de prévention ainsi que les consignes particulières pouvant être mises en place en complément du plan de prévention (permis de feu, etc).
- Doit fournir à son personnel, et au personnel des éventuelles entreprises sous-traitantes, des outils, matériels, moyen de prévention conformes à la réglementation, et est tenu de lui faire connaître les consignes particulières liées à leur emploi.
- Doit faire savoir à son personnel et au personnel des éventuelles entreprises sous-traitantes qu'une visite potentielle peut avoir lieu pendant les travaux ou en cas de nouveau risque, et que les travaux seront arrêtés si les consignes prévues n'étaient pas respectées ou si de nouveaux dangers étaient décelés. L'arrêt des travaux entrainera un nouvel examen des risques et une remise à niveau des consignes de sécurité pouvant faire l'objet d'un courrier au chef d'entreprise.
- Prend les dispositions pour qu'aucun salarié ne travaille isolément en un point ou il ne peut être secouru à bref délai en cas d'accident.
- S'engage à fournir sur simple demande d'un représentant de l'entreprise utilisatrice tout document justifiant des autorisations de travail des personnes présentes sur le site pour le compte de l'entreprise extérieure, entre autres : certificat d'aptitude médicale à jour, autorisation de conduite, habilitation électrique. Toute personne dont les justificatifs valides ne seraient pas présentés, sera interdite d'accès au site.

SIGNATURE DES ENTREPRISES

Date :/...../.....

Entreprise	Nom Prénom	Signature
Mairie d'Aime-La-Plagne / responsable de service ou technicien		
Mairie d'Aime-La-Plagne / responsable sécurité		

Mentionner le nom de l'entreprise et de son représentant qui s'engage à faire respecter les instructions données par le plan de prévention et les consignes particulières qui lui ont été transmises.

Chaque signataire conserve une copie, le responsable sécurité de la mairie l'archive 5 ans.